



---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Pour diffusion immédiate*

## **AVIS AUX DOJANGS SUR LA PROCÉDURE D’AFFILIATION ET D’INSCRIPTION**

**MONTREAL (QC), le 25 avril 2013 – Ce message est un rappel de la procédure d'affiliation et inscriptions aux compétitions.** En vigueur dès maintenant, lors de la soumission de vos affiliations, au préalable, s.v.p. imprimer votre liste en traitement, joignez-les à vos chèques, et soumettez-nous le tout au moins 2 semaines à l'avance des compétitions et/ou événements auxquelles vous participerez afin de nous donner assez de préavis pour compléter l'ensemble de vos affiliations avant la date limite. Si non, nous ne pouvons pas garantir que vos affiliations seront complétées avant les dates limites de vos événements.

Nous ne pouvons pas nécessairement affilier vos membres la même journée que nous recevons vos affiliations. Parfois, quelques jours à une semaine peuvent s'écouler car la Fédération a plusieurs mandats, responsabilités et tâches à maintenir simultanément.

Si jamais on vous autorise à venir déposer vos chèques en personne (Habituellement, il n'est pas permis), s.v.p. ayez préparé vos chèques à l'écrit à l'avance et imprimer vos listes de participants aux compétitions ou liste en traitement d'affiliés à l'avance et joignez-les à vos chèques et apporter-les avec vous pour le dépôt.

Il est important de savoir également que selon les règlements la Fédération Québécoise de Taekwondo, les directeurs techniques sont les responsables attitrés pour la tâche de l'inscription de leurs membres à toutes compétitions. Il faut donc se souvenir d'inscrire ses participants avant la date limite d'inscription en se connectant à la section membre de notre site web.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons votre entière collaboration.

-30-

Renseignements :  
Jean Faucher, président  
[Info@taekwondo-quebec.ca](mailto:Info@taekwondo-quebec.ca)  
514 252-3198